



**AVIS PUBLIC
D'ADOPTION DE RÈGLEMENTS ET
DE DÉPÔT ET PRÉSENTATION DE PROJETS DE RÈGLEMENT**

Avis public est donné par le soussigné, François Gagnon, greffier, à tous les contribuables d'Ormstown à l'effet qu'il y a eu dépôt et présentation de projets de règlement et adoption lors de la séance extraordinaire du conseil tenue le 7 juillet 2022, lesquels sont prévus pour être adoptés pour quelques-uns, avec ou sans changement, à la séance ordinaire du conseil municipal du lundi 1^{er} août 2022 ou, à défaut, à toute autre séance subséquente :

- **Adoption du Règlement d'emprunt n° 141-2022 – Emprunt pour les travaux (Phase 2 de la Vallée-des-Outardes)**
- **Adoption du Règlement n° 142-2022 – Contrôle intérimaire découlant du processus de révision du Plan d'urbanisme et des règlements d'urbanisme.**
- **Projet de Règlement n° 12-2022 – Circulation et limites de vitesse (corridor scolaire, École Jean-XXIII)**
- **Projet de Règlement n° 130-2022 sur la délégation de pouvoirs et autorisations de dépenses.**

Ces règlements visent, pour le premier à y aller d'un emprunt en vue du pavage de rues, de l'éclairage et de la construction de bordures de rues dans le développement (phase 2) de la Vallée-des-Outardes.

Le second découle de la résolution de contrôle intérimaire valide pour 90 jours d'un avis de motion et du dépôt d'un Projet de règlement en vue de la révision du Plan d'urbanisme et de tous les règlements connexes, dont notamment le Règlement de zonage.

Le troisième projet est en vue de créer un corridor scolaire pour l'ouverture prochaine de l'École Jean-XXIII à des élèves de niveau primaire et à y limiter la vitesse à 30km/h, incluant d'autres mesures de sécurité à suivre.

Enfin, le Projet de règlement 130-2022 ne vise qu'à réviser le montant d'autorisations de dépenses et de passation de contrats pour les fonctionnaires municipaux.

Toute personne intéressée par l'un ou l'autre desdits règlements ou projets ou règlements peut en prendre connaissance au bureau de la Municipalité, au 5 rue Gale et aux heures régulières de bureau, entre 9h00 et 12h00 ou, idéalement en les consultant sur le site internet de la Municipalité.

DONNÉ à Ormstown, ce 8 juillet 2022

François Gagnon
Greffier

greffe@ormstown.ca

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, greffier de la Municipalité d'Ormstown, certifie sous mon serment d'office, avoir publié l'avis susdit en en affichant une copie aux endroits désignés par le conseil, y incluant sur le site internet de la Municipalité, ce 8 juillet 2022

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 8 juillet 2022.

François Gagnon
Greffier

greffe@ormstown.ca